



**Guillaume TRUTTMANN**

Gérant - Crédit coté



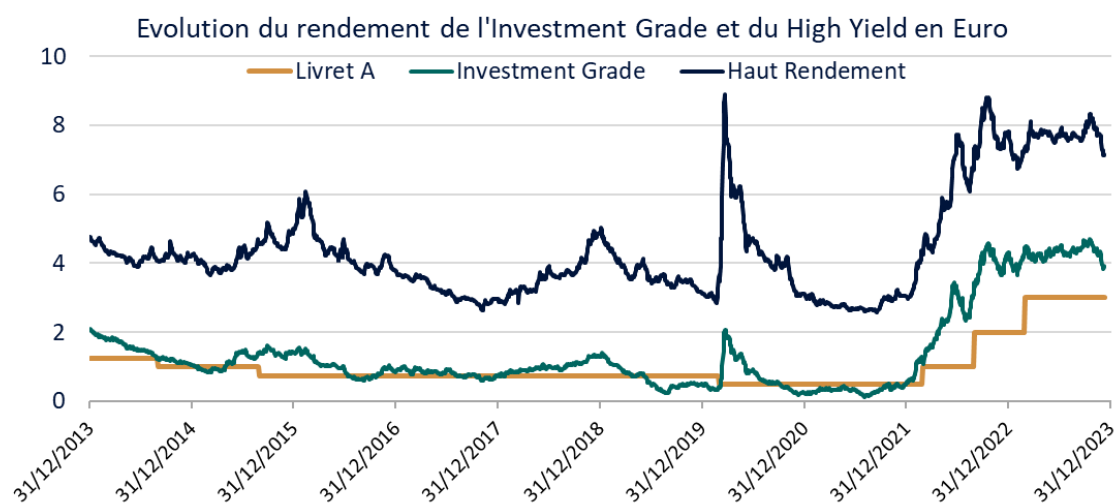
**Emmanuel WEYD**

CIO - Crédit coté

### Oui, l'obligataire est toujours incontournable en 2024

L'obligataire retrouve logiquement une place dans les portefeuilles des particuliers depuis un an. Il est néanmoins pertinent de s'interroger sur l'intérêt de poursuivre le renforcement de cette classe d'actifs dans les allocations. Même si les taux directeurs demeurent au plus haut en ce début d'année (BCE : 4%, FED : 5,25%), les rendements des obligations d'État ont anticipé ces dernières semaines un changement de ton à court terme des banquiers centraux. Car la trajectoire baissière de l'inflation se poursuit sans accro ou presque et les chiffres d'activité se contractent. Ainsi, les taux de marché ont significativement baissé, passant de 3,50% à 2,56% (au 29/12/2023). Cette baisse soulève une question : doit-on toujours accorder de la valeur aux obligations ? Sans aucun doute, oui.

Rappelons que les taux d'intérêt des obligations d'Etats et d'entreprises *Investment Grade* étaient négatifs il y a à peine 2 ans en Zone Euro. Ces obligations, sous certaines conditions, sont même devenues un instrument de politique monétaire pour la BCE. La réaction de ces obligations à la hausse des taux directeurs de la Banque Centrale a été immédiate, à la différence d'autres classes d'actifs comme l'immobilier. Les rendements de l'obligataire ont été propulsés sur des niveaux aux plus hauts depuis près de 15 ans.



Rendement Actuariel moyen de l'Investment Grade et du High Yield sur 10 ans, en comparaison avec le taux sans risque de l'épargnant (Livret A).

Source : Bloomberg.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au règlement des Fonds et aux documents d'informations clés ([www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com)) avant de prendre toute décision finale d'investissement. Les informations mentionnées dans ce communiqué sont données à titre indicatif et présentent un caractère général. Elles ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle. La gestion pratiquée peut entraîner un risque de perte en capital. Le présent communiqué ne se substitue pas au règlement des Fonds. Les opinions exprimées dans ce document n'ont pas le statut de recherche indépendante. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

### Que faut-il aujourd'hui privilégier parmi les différents segments du marché obligataire ?

Pour toute allocation, cela dépend du profil de risque de l'investisseur. Celui ayant des projets importants à court terme pourra s'orienter vers des placements monétaires pour investir ses liquidités, à moins d'avoir accès à des livrets d'épargne intéressants. Pour des placements à moyen ou long terme, les obligations d'État ou les obligations d'entreprise *Investment Grade*, proposant des rendements bruts de frais entre 3% et 5% (Source : Bloomberg), se trouvent aujourd'hui en concurrence avec les fonds en euros des assureurs qui multiplient les offres de "taux boostés" sur des niveaux de rendement identiques.

A l'inverse, les obligations d'entreprises de la catégorie Haut Rendement (*High Yield*) conservent une prime de risque intéressante avec des rendements à hauteur de 7% en moyenne en fin d'année (Source : Bloomberg).

### Quid des risques sur le Haut Rendement ?

La prime de risque est le rendement supplémentaire, par rapport aux obligations d'Etats et d'entreprises *Investment Grade*, auquel l'investisseur peut prétendre en investissant sur un émetteur *High Yield* dont le risque de crédit est par nature plus élevé.

Une entreprise *High Yield* est en effet plus endettée que les autres émetteurs. Le recours à l'endettement intervient le plus souvent pour financer des dépenses d'investissements, une opération de croissance externe ou le changement d'actionnaire à travers une opération de LBO. Si le risque de défaut existe (2,5% du marché a fait défaut en 2023, source JPMorgan), il ne devrait que faiblement progresser en 2024 (environ 2,5%-3%, source JPMorgan). Et les émetteurs à risque sont pour la plupart identifiés en amont, un défaut intervenant plusieurs mois ou années après la survenance des premières difficultés (exemple : Casino).

Pour atténuer significativement ce risque, il faut impérativement privilégier l'investissement à travers des Fonds plutôt que l'investissement en direct. Ce marché bénéficie désormais d'une profondeur suffisante pour nous permettre de proposer des Fonds diversifiés avec une large sélection d'obligations provenant de secteurs variés. Au sein de cet univers, nos analystes sélectionnent les émetteurs présentant un scénario de désendettement crédible et un potentiel de performance robuste.

Parmi cette offre, les Fonds datés sont une option très intéressante pour la clientèle privée et institutionnelle. Ils offrent une meilleure visibilité sur l'horizon de placement et le rendement. Attention cependant à procéder à une sélection minutieuse des Fonds datés, en privilégiant ceux proposant un cadre de gestion très stricte.

---

*Spécialiste du financement des entreprises, Eiffel Investment Group a lancé en juin dernier son Fonds de portage obligataire, ouvert à la souscription jusqu'au 31/12/2024. Eiffel Rendement 2028 est un Fonds obligataire à échéance fixe mettant en œuvre une stratégie de portage « buy and hold ». Il est investi dans un portefeuille diversifié d'obligations d'entreprises libellées en euro et dont l'échéance n'excède pas le 30 juin 2029. Le processus de sélection repose sur une analyse fondamentale du risque de crédit (« bond picking ») et des convictions de l'équipe de gestion. Une analyse extra-financière est intégrée au processus de sélection.*

**Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au règlement des Fonds et aux documents d'informations clés ([www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com)) avant de prendre toute décision finale d'investissement. Les informations mentionnées dans ce communiqué sont données à titre indicatif et présentent un caractère général. Elles ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle. La gestion pratiquée peut entraîner un risque de perte en capital. Le présent communiqué ne se substitue pas au règlement des Fonds. Les opinions exprimées dans ce document n'ont pas le statut de recherche indépendante. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.**